

**PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC QUENOUILLE
(APLQ)
TENUE À L'AUBERGE LE P'TIT BONHEUR,
DIMANCHE LE 14 JUIN 2009**

1- Quorum et avis d'assemblée

L'assemblée ayant été dûment convoquée, selon l'avis joint en Annexe A, et le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement tenue. L'assemblée débute à 9h20 avec 40 membres présents.

Sont soulignées les présences de Madame Berthe Bélanger, mairesse de la municipalité de Val-des-Lacs et de Monsieur Robert Demarbre, maire de la municipalité de Lac-Supérieur. Mme Bélanger est accompagnée de Monsieur Francis Beaulieu, inspecteur en environnement et urbaniste de la municipalité de Val-des-Lacs.

2- Nomination de deux personnes responsables du secrétariat et de l'animation de l'assemblée

AG-09-01

Sur proposition de Paul Brossard, appuyée par Line Lagloire, Louise Bouthillier, secrétaire de l'Association, animera la réunion tandis que Lorraine Meunier, administrateur, agira comme secrétaire d'assemblée avec le support de Louise Bouthillier.
Adoptée à l'unanimité.

3- Adoption de l'ordre du jour

AG-09-02

Sur proposition de Francine Ranger, appuyée par Laura Gunstone, l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes dans l'ordre des points : le point 8 devient le point 5, le point 9 devient le point 6 et les points 5, 6 et 7 sont remplacés par les points 9, 7 et 8.
Adoptée à l'unanimité.

4- Salutations de Mme Lise Paradis, directrice de l'Auberge du P'tit Bonheur.

Madame Louise Bouthillier remercie Madame Lise Paradis au nom de l'Association pour l'accueil. L'Auberge du P'tit Bonheur a gracieusement prêté ses locaux pour la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Mme Paradis indique qu'un système de roseaux est envisagé pour le champ d'épuration du camp Jeune Air.

5- Présentation du Plan d'action en environnement de la Municipalité de Val-des-Lacs

Une copie du plan d'action en environnement de la Municipalité de Val-des-Lacs, présenté au Conseil Municipal en mars 2009, est remise au Conseil de l'Association. Mme Berthe Bélanger, mairesse de Val-des-Lacs, fait état des différentes actions réalisées cette année, elle est accompagnée de Monsieur Francis Beaulieu, inspecteur en environnement et urbaniste de la municipalité, qui complète les informations en apportant quelques précisions :

- Lettre à Line Beauchamp, ministre de l'environnement, décrivant les actions menées par la municipalité pour la protection de l'environnement
- Création du registre des fosses septiques
- Suivi du Comité consultatif en environnement et dépôt de ses réalisations
- Relations avec les dix associations de propriétaires de lacs de la municipalité (5 lacs ont été touchés par les algues bleues en 2008)
- Actions de promotion pour la protection des ressources hydriques
- Formation sur le reboisement
- Journée de l'environnement
- Embauche d'une personne responsable du suivi des fosses septiques et des bandes riveraines, pour une période de 20 semaines
- Subvention pour la plantation d'arbustes – distribution de 3 000 arbres
- Édition du Journal Le Valacquois
- Création d'un site Internet
- Surveillance des projets de développement immobilier.
- Plan d'action en environnement

Une période de questions suit sa présentation.

Une membre demande ce qui est fait pour le suivi de la conformité des fosses septiques.

---» La mairesse mentionne que plusieurs constats d'infraction ont été émis.

Une membre demande ce qui est fait dans le cas d'un certain riverain récalcitrant au sujet de la coupe de gazon jusqu'au lac ainsi que l'allumage de feux près de la rive.

---» La réglementation est plus sévère maintenant et le suivi sera plus serré cette année.

Une membre demande ce qui peut être fait concernant les castors qui causent des dommages.

---» La mairesse indique qu'il suffit d'appeler à la municipalité qui enverra alors un trappeur pour assurer le déménagement des castors.

Une membre questionne sur l'éclosion des cyanobactéries.

---» L'urbaniste nous informe que le ministère fait un suivi à partir des déclarations volontaires. D'ailleurs, les citoyens sont invités à être vigilants et à bien observer tout changement sur le lac et à en informer l'Association ou la municipalité. Plusieurs instances surveillent l'évolution des lacs telles que la MRC et l'Agence des bassins versants *Agir pour la Diable*. Quant aux camps de vacances, ils sont réglementés par le ministère de l'environnement.

Plusieurs terrains ont été vendus dans la Baie creuse et les résidents s'inquiètent car le bruit court qu'il y aurait une marina. La mairesse répond qu'il y a un projet de développement pour 17 terrains, en plus d'un terrain qui servirait de droit de passage au lac dans la phase 1. Aucune demande de marina n'a été déposée jusqu'à maintenant et le cas échéant, l'Association en serait avisée. Cela relève du ministère de l'environnement et de la MRC des Laurentides, de toute façon.

AG-09-03

Sur proposition de Mme Lise Paradis, appuyée par Mme Ranger,
L'Association devra s'informer sur le plan quinquennal d'aménagement et de zonage de la MRC des Laurentides et faire des représentations auprès du ministère de l'Environnement afin d'éviter que des projets de marinas soient acceptés sur le lac Quenouille.
Adoptée à l'unanimité.

AG-09-04

Sur proposition de Mme Pépin, appuyée par M. Nash,
Que l'Association fasse une demande écrite pour qu'un règlement soit mis en place pour interdire les marinas commerciales sur le lac Quenouille.
Adoptée à l'unanimité.

6- Présentation du Plan stratégique de la Municipalité de Lac-Supérieur et réponse au questionnement de l'Association : *La mise en œuvre du plan stratégique aura-t-elle un impact sur le secteur du Lac Quenouille?*

M. Robert Demarbre, maire de la municipalité de Lac-Supérieur, présente le *Plan stratégique de développement durable* de la municipalité. Il met l'accent plus particulièrement sur les points suivants :

- La prise en charge de la vidange des 1,585 fosses septiques, alors que l'on ne disposait auparavant que de données sur 400 fosses septiques
- La conférence en juin 2009 sur le myriophylle à épis par le Dr. Carignan
- Le pouvoir de la collectivité au regard des actions communes entreprises par les municipalités autour du lac
- Un débarcadère sur le Lac Quenouille pour les citoyens des municipalités environnantes : il n'en est pas question pour le moment et advenant un tel projet, l'association serait consultée. .
- Le suivi photographique de l'évolution des bandes riveraines pour chaque terrain sur le bord des lacs de la municipalité
- Le projet de création d'un noyau villageois.

Il indique que des élections sont prévues pour novembre.

Une période de questions suit sa présentation.

Un riverain se demande pourquoi il n'y a pas eu de vente de vivaces cette année alors que les nouveaux règlements sur les bandes riveraines sont plus sévères et que, par conséquent, plusieurs résidents veulent reboiser leurs rives.

---» La vente de vivaces a été annulée cette année, faute de bénévoles. Quelques résidents donnent leur nom au maire pour l'an prochain. Par contre, plusieurs arbres ont été distribués gratuitement encore cette année.

7- Évolution du dossier du barrage du Lac Quenouille

Monsieur Michel Galataud, vice-président de l'Association, présente les grandes lignes de l'évolution du dossier. Des précisions sont apportées par les maires des 2 municipalités.

Une rencontre entre les 3 municipalités a eu lieu le 23 juin dernier afin de déterminer la participation de chacune des municipalités pour l'administration et l'entretien du barrage. La Ville de Ste-Agathe ne s'est pas encore engagée formellement au niveau du partage des responsabilités qui devrait être proportionnel au nombre de propriétaires riverains, soit :

51 % Val-des-Lacs
41 % Lac-Supérieur
8 % Ste-Agathe

Le maire Demarbre croit qu'il y aurait lieu d'envisager que les dix propriétés riveraines qui sont situés à Ste-Agathe-des-Monts soient annexées à l'une ou l'autre des 2 municipalités, ce qui faciliterait la gestion du barrage et des enjeux environnementaux.

Le contrat de vente du terrain appartenant à M. Marovitch, sur lequel est érigé le barrage, a été approuvé. Les démarches se poursuivent toujours auprès du *Centre hydrique* pour que le barrage soit repris par le gouvernement ou qu'une subvention soit accordée pour son entretien.

M. Paul Brossard, président de l'Association, rapporte que deux riverains ont, en toute bonne foi, ajouté une planche et un cadenas au barrage afin de rééquilibrer le niveau du lac au printemps. Le cadenas a été remis à un membre du conseil de l'Association qui a immédiatement rapporté l'incident à la municipalité de Val-des-Lacs. L'Association tient à se dissocier entièrement de cette initiative.

Il est à noter que, comme ce n'est plus l'Association qui est responsable du barrage, il est strictement interdit à quiconque d'y toucher. L'Association, tout comme la municipalité de Val-des-Lacs, invitent la population à communiquer avec eux s'il y a un problème.

À ce sujet, un membre demande les critères utilisés pour décider du niveau approprié du lac. À cette question, Madame Yolande Blanchard, trésorière de l'Association, mandatée par le Conseil pour vérifier le niveau du lac et en informer la municipalité de Val-des-Lacs, utilise une mesure visuelle sur une roche en particulier et elle surveille le tout étroitement. Mme Blanchard invite les membres à communiquer avec elle, si le niveau du lac posait problème et divulgue ses coordonnées téléphoniques (819-326-7589). Plusieurs autres résidents partagent eux aussi leurs méthodes pour voir si le niveau du lac est adéquat.

8- Installation et retrait annuel des bouées : *L'Association devrait-elle continuer à installer et à enlever les bouées, compte tenu des risques que l'opération présente ou devrait-elle demander aux municipalités de s'en occuper?*

L'achat des bouées a été financé au départ par les trois municipalités selon le ratio proportionnel au nombre respectif de propriétaires riverains. Également, les frais réclamés par l'Association pour l'attribution du contrat annuel de mise à l'eau et de retrait des bouées sont également remboursés à l'Association par les municipalités, suivant ces mêmes proportions.

Comme certaines bouées doivent être remplacées et que l'Association n'a pas les moyens de les financer ni de se doter d'une assurance- responsabilité civile, qui serait nécessaire pour la couvrir si un accident survenait en raison de l'emplacement des bouées ou de l'opération de mise à l'eau et de retrait des bouées, les membres du conseil se questionnent sur la pertinence pour l'Association de continuer à s'occuper des bouées, d'autant plus que le règlement sur la navigation sur le lac Quenouille a été élaboré par les trois municipalités et qu'il appartient aux municipalités d'en assurer l'application.

Mme Berthe Bélanger, mairesse de VDL, suggère que l'Association rencontre les maires afin de vérifier les alternatives possibles, considérant que la manière actuelle de faire n'aurait pas été questionnée depuis l'entrée en vigueur du règlement (1992).

9- Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 25 mai 2008

Le procès-verbal a été remis aux membres présents, à la table d'accueil.

La secrétaire, Louise Bouthillier, fait un bref survol des résolutions apparaissant dans le procès-verbal, afin que les membres puissent évaluer le suivi donné par le conseil d'administration face à celles-ci. Madame Line Lagloire, membre de l'association et courtière en assurance de dommages, dépose un document daté du 12 juin, dans lequel elle demande une correction au point 8 du procès-verbal :

Remplacer « Mme Lagloire recommande plutôt une assurance-responsabilité pour les dirigeants » par :

« Suite à l'adoption de la forme juridique de l'association afin qu'elle devienne un organisme sans but lucratif, Line Lagloire recommande maintenant l'achat d'un contrat d'assurance responsabilité civile administrateurs et dirigeants. »

Dans son document, Mme Lagloire indique que son objectif était de soulever le point que les administrateurs et dirigeants d'organisme à but non lucratif peuvent être poursuivis dans l'exercice de leurs fonctions avec des conséquences fâcheuses pouvant mettre en péril la situation financière de l'organisme tout comme le patrimoine personnel des administrateurs et dirigeants. Elle joint au document une publicité de l'assureur Axa.

AG-09-05

Sur proposition de Mme Lagloire, appuyée par Mme Meunier, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 25 mai 2008 est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

10- Présentation sur l'environnement de la Ville de Ste-Agathe-des-Monts

Ni le maire ni un représentant n'étaient disponibles pour assister à la rencontre. Ce point a donc été supprimé.

11- État du lac – suivi des analyses

Madame Yolande Blanchard, trésorière, fait état des différents suivis. Elle annonce qu'elle retournera faire des prélèvements les 9 et 10 juillet et qu'elle sera aidée par M. Lapalme.

Un membre demande comment obtenir l'information sur la qualité de l'eau. Il est suggéré de fournir éventuellement cette information sur le site Internet de l'Association.

Au niveau de la faune aquatique, un membre suggère que l'Association fasse une campagne de sensibilisation auprès des pêcheurs afin de favoriser une pratique de remise à l'eau des achigans et maskinongés. Il dit avoir constaté une baisse dans la taille de ces poissons au cours des dernières années. Un membre suggère d'y ensemercer du doré. Un autre membre fait état des échecs associés aux opérations d'ensemencement de poissons réalisées par le passé et un autre exprime ses inquiétudes face à la difficulté de contrôler l'achalandage des pêcheurs sur le lac si du doré y était introduit. Le Conseil prend note de la volonté de Messieurs Huet et Mantaruli à travailler sur cet enjeu.

12- Projet d'un deuxième circuit destiné aux activités de ski nautique

M. Michel Galataud fait part à l'assemblée d'un projet d'élaboration d'un circuit de ski nautique présenté au Conseil de l'Association par des riverains, dont l'identité n'est pas divulguée, conformément à leur demande. Avant même que l'Association n'ait été informée, une demande de permis avait été faite par ces riverains auprès du ministère des Transports puisque ces demandes sont sous juridiction fédérale; après obtention de leur permis, ces riverains sont allés de l'avant avec leur projet et ont installé les bouées pour leur parcours nautique. M. Galataud précise que les permis sont octroyés par Transports Canada, en tenant compte du volet sécurité nautique, sans prise en considération des impacts sur l'environnement.

M. Galataud fait lecture de la réponse expédiée par l'Association aux trois responsables du projet; dans sa réponse, le Conseil de l'Association stipule qu'il ne peut encourager un tel projet puisqu'il contrevient à la protection des rives, considérant que la profondeur du lac à l'endroit prévu pour le circuit est trop près d'un niveau jugé acceptable et que le mouvement des sédiments occasionné par une augmentation du trafic nautique à cet endroit contribuerait à remettre des phosphates en suspension et à ainsi augmenter les risques de prolifération des algues, entre autres. Dans sa position, l'Association s'est appuyée sur un avis professionnel demandé à ce sujet à Mme Louise St-Cyr, biologiste, qui connaît bien le lac. Ce document a été résumé par M. Michel Galataud. La copie de l'avis de Mme St-Cyr est fournie à l'**annexe A** du présent procès-verbal. Au moment de la rédaction du procès-verbal, il semblerait que le parcours aurait été démantelé.

Les membres applaudissent face au contenu de la lettre. Plusieurs membres expriment des opinions négatives face à ce nouveau circuit de ski nautique, relativement à la sécurité nautique des voiliers qui vont régulièrement dans cette baie et aux inconvénients liés à la présence de cordages nuisibles à la circulation des bateaux des riverains situés en face de ce circuit ainsi qu'à la pratique de la pêche à cet endroit.

13- Consultation sur la possibilité de restreindre le nombre des embarcations motorisées : *Nos membres sont-ils favorables à ce que le nombre d'embarcations motorisées soit restreint comme l'a fait la municipalité de St-Adolphe-d'Howard?*

Mme Lorraine Meunier, administrateur, manifeste son inquiétude en rapport avec le nombre d'embarcations venant de l'extérieur. Elle rappelle les tentatives d'identifier les embarcations des propriétaires riverains à l'aide de vignettes, initiative qui avait avorté il y a quelques années parce que trop difficile à suivre. Elle fait remarquer qu'il est très compliqué de contrôler l'entrée des bateaux sur le lac et que cela peut mettre le lac en péril en augmentant les risques de contamination à cause des bateaux non lavés provenant d'autres lacs.

M. Delisle, domicilié sur le chemin Laurin, intervient en mentionnant qu'il fait un bon travail de surveillance en ce qui a trait à son débarcadère dont l'entrée est fermée à clef et l'accès limité aux seuls propriétaires. Le conseil de l'Association le remercie pour sa vigilance. Il existe toutefois plusieurs autres accès non contrôlés.

Les dispositions prises par la municipalité de St-Adolphe-d'Howard, par exemple, sont très efficaces mais très coûteuses tant pour les riverains que pour la municipalité. Elles ne sont pas applicables au contexte du lac Quenouille. Ce dossier sera suivi par le conseil.

14- Dépôt et approbation des états financiers au 31 décembre 2008

La trésorière, Mme Yolande Blanchard, présente les états financiers de l'Association en date du 31 décembre 2008. Un document présentant l'état des résultats et les actifs pour 2008 est distribué. Dans le paragraphe suivant, les valeurs sont arrondies à la dizaine pour faciliter la compréhension :

Les revenus sont de 1,670\$, dont 1,425\$ proviennent des cotisations des membres. Les municipalités ont offert une aide financière de 150\$ pour soutenir les activités comme la pose et le retrait des bouées et l'installation des enseignes. Les dépenses sont aussi de 1,904\$, donc il y a un déficit d'opération de 230\$; les plus gros postes de dépenses sont la production des enseignes (850\$), la participation au Forum sur les lacs (260\$) et les frais de photocopies (110\$).

AG-09-06

Sur proposition de Jean-Michel Montaruli, appuyée par Daniel Charron et adoptée à l'unanimité, l'acceptation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 est adoptée.

15- Ratification de l'absence de nomination de comptables ou de vérificateurs pour l'année en cours

AG-09-07

Sur proposition de Jean-Michel Montaruli, appuyée par Daniel Charron et adoptée à l'unanimité, il est résolu de confirmer qu'aucun comptable ni vérificateur ne soit nommé pour l'exercice en cours.

16- Statuts et règlements révisés de l'Association

Tel que voté lors de l'assemblée générale annuelle du 25 mai 2008, les membres auront maintenant un mandat de trois ans et les postes seront assignés à chacun par le Conseil suite à l'élection aux postes vacants. Les nouveaux statuts et règlements sont disponibles sur demande et une copie était disponible le jour de l'assemblée à la table d'accueil.

17- Nouvelle adresse courriel pour l'Association du Lac Quenouille

Suite à l'initiative du membre Marc-André Huot, l'Association a maintenant une adresse courriel : lac.quenouille@yahoo.ca. Un projet de site Internet est en développement.

18- Suggestions des membres pour l'année 2009-2010

M. Paul Brossard, président, invite les membres à proposer des idées de thèmes à aborder durant la prochaine année. Il suggère qu'une campagne de sensibilisation soit réalisée afin que les riverains soient plus vigilants lors de la remise à l'eau de leur bateau. Aucune autre suggestion n'est soumise.

19- Élection de tous les membres au conseil d'administration et nomination d'un président d'élection

AG-09-08

Sur proposition de Michel Galataud, appuyée par Louise Bouthillier, et adoptée à l'unanimité, il est résolu de désigner Michel Arsenault, comme président d'élection et Lorraine Meunier, comme secrétaire d'élection.

<u>POSTE</u>	<u>MANDAT</u>	<u>EN POSTE</u>	<u>À COMBLER</u>
Président	2009-2012	Paul Brossard	à combler
Vice-Président	2009-2012	Michel Galataud	à combler
Secrétaire	2009-2012	Louise Bouthillier	à combler
Trésorier	2009-2012	Yolande Blanchard.	à combler
Administrateur	2009-2012	Guy Charbonneau	à combler
Administrateur	2009-2012	Lorraine Meunier	à combler
Administrateur	2009-2012	Vacant	à combler

AG-09-09

Sur proposition de Mme Poulin, appuyée par Mme Lise Renaud, et adoptée à l'unanimité, il est résolu de renouveler les mandats de tous les anciens membres du conseil désireux de poursuivre leur implication.

AG-09-10

Sur proposition de Mme Louise Bouthillier, appuyée par Paul Brossard, et adoptée à l'unanimité, il est résolu de désigner, M. Pierre Tardivel, comme nouvel administrateur.

AG-09-11

Sur proposition de Mme Poulin, appuyée par Mme Lise Renaud, et adoptée à l'unanimité, il est résolu de désigner Benoît Huet, comme substitut si un poste devenait vacant

15- Levée de l'assemblée**AG-09-12**

À 12h35, la levée de l'assemblée est proposée par Louise Bouthillier et appuyée par Lorraine Meunier.

Adopté le 27 juin 2010 et signé par :

Paul Brossard,
Président

Lorraine Meunier,
Secrétaire d'assemblée

**Rapport complémentaire transmis en date du 4 juin 2009
au Conseil de l'Association des propriétaires du lac Quenouille**

Utilisation des bateaux à moteurs - Lac Quenouille

Il y a maintenant un large spectre dans la permission de l'usage des bateaux à moteurs sur les lacs. La réglementation pour les embarcations à moteur sur les lacs est de juridiction fédérale. Si on fait un regard sur les Laurentides, on trouvera:

- 1) Certains riverains ont travaillé fort pour obtenir l'interdiction des bateaux à propulsion mécanique sur leur lac (ex. le lac Caribou à Saint-Faustin-Lac-Carré - voir apelc.net).
- 2) Dans d'autres lacs, il existe une entente entre riverains pour limiter, mais non interdire, l'utilisation de bateaux à moteur. On parle ici de gros moteurs à essence, non de petits moteurs électriques. (ex. le lac Dufresne - www.arpeld.org).
- 3) Pour ce qui est du lac Quenouille, qui fait partie de la Liste des lacs où les embarcations motorisées sont autorisées dans les Laurentides (sur internet), il ne semble y avoir aucune restriction.

La loi fédérale prévoit déjà une vitesse maximale de 10km/h à moins de 50 mètres (160 pi) des rives. À ceci, il est bon d'ajouter (ceci n'est pas dans la Loi) cette même restriction pour les endroits du lac où la profondeur est de moins de 3 mètres (environ 10 pieds). Pour les gros moteurs avec un gros tirant d'eau (on ne parle pas ici de petits moteurs électriques), en faible profondeur, les sédiments meubles accumulés au fond du lac sont remis en suspension au passage du bateau, obscurcissant l'eau et remettant en disponibilité entre autre le phosphore lié au sédiment du fond. De plus, les vagues causées par une vitesse excessive érodent les rivages. Au lac Quenouille, selon la carte bathymétrique, toute la partie sud du lac a une profondeur inférieure à 10 pieds, ainsi que les baies du lac. Le nord-ouest du lac est beaucoup plus profond, de même qu'une bande centrale à partir du nord jusqu'à environ le centre du lac où la profondeur est supérieure à 10 pieds. Le pourcentage de la superficie du littoral par rapport à la superficie totale du lac a été calculé à environ 84%, donc beaucoup plus de zones peu profondes que de zones profondes.

Pour ce qui est du *Myriophyllum spicatum*, plante aquatique envahissante, si des embarcations à pales proviennent d'autres lacs pour venir naviguer au lac Quenouille (par exemple en provenance du lac Supérieur - on parle ici de moteur de tout genre, petit et gros, de pédalos, de remorques de bateau qui reculent dans l'eau), aux endroits de mise à l'eau des bateaux, des affiches doivent être installées, (et un contrôle instauré si possible) afin que les embarcations, les pales de moteur ou de pédalo, les remorques, etc... soient lavées pour enlever de possibles petits fragments de myriophylle séchés qui peuvent reprendre vie dans l'eau. Au lac Quenouille, en 2005, le *Myriophyllum spicatum* n'a pas été recensé lors de la visite au lac (les espèces de myriophylle présents étaient indigènes, pas du *spicatum*). Cependant, les riverains doivent être vigilants pour détecter la plante rapidement si elle venait à s'implanter, pour enlever les plants avant qu'ils ne deviennent des herbiers.

Louise St-Cyr, biologiste

Documents distribués sur les tables d'accueil:

- Guide de sécurité nautique produit par Transports Canada www.securitenautique.gc.ca
- Document sur la protection des rives
- Étude du littoral (sédiment, plantes aquatiques) du lac Quenouille de la Municipalité de Val-des-Lacs, rapport de Louise St-Cyr, biologiste, août 2005
- Carte du Lac
- États financiers 2008
- Statuts et règlements de l'Association des propriétaires du lac Quenouille inc.
- Article sur les pesticides
- Procès verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 mai 2008